

La vulnérabilité de la personne humaine : Bilan et perspectives de la recherche en droit



Jeudi 24 septembre 2026

Université de Caen Normandie
Campus 1 · Amphi MRSH

Entrée réservée aux participants inscrits



*Évènement non accessible
à distance*

© Illustration et mise en page : Pénélope Cochenne

Direction scientifique :

Armelle Gosselin-Gorand et **Gilles Raoul-Cormeil**,
professeurs de droit privé à l'université de Caen
Normandie, ICREJ

COLLOQUE JEUNES CHERCHEURS

co-organisé par **Shannon Leinster**
et **Alexandre Morin**, doctorants en droit privé
de l'ICREJ, laboratoire de recherche de l'UFR
de Droit, AES et administration publique de
l'université de Caen Normandie

La Chaire Normandie pour la Paix est financée par la région Normandie.

La vulnérabilité de la personne humaine :

bilan et perspectives de la recherche en droit

Colloque Jeunes Chercheurs sous l'égide de la Chaire UNESCO « Mémoire et avenir de la paix , Droit, Histoire et neurosciences pour une paix durable » - Cycle vulnérabilité

Cette manifestation scientifique, ouverte aux doctorants et jeunes docteurs, porte sur l'étude de la vulnérabilité de la personne humaine dans le domaine juridique. Le concept de vulnérabilité a connu une croissance exponentielle, tout en irriguant une pluralité de sphères juridiques. La recherche de ces dernières décennies est d'une abondance telle que certains concluent à l'universalité de la vulnérabilité, ou à la dilution de sa substance, remettant parfois en cause l'intérêt même du sujet. Pour autant, l'ampleur des travaux de la recherche ne ferme pas l'étude de la notion, mais constitue la première génération de l'étude.

Ainsi, l'objectif de cette journée de recherche est de dégager les enjeux d'une nouvelle étape de réflexion en affinant la réponse du droit à ce concept. La matinée sera l'occasion de dresser un **bilan de cette première génération**. L'après-midi sera consacré aux travaux en cours de la vulnérabilité, aux **perspectives de la deuxième génération** de l'étude. Les méthodes, les critères, les mécanismes et la temporalité des protections — qu'elles agissent par anticipation statutaire ou par secours correctif — seront au cœur de cette manifestation.

Cette dernière s'inscrit dans la continuité des travaux menés à l'université de Caen Normandie (not. le colloque pluridisciplinaire « Penser/Exposer la vulnérabilité » tenu en 2018 ; l'édition des Cahiers de la Recherche sur les Droits Fondamentaux n°18, « La vulnérabilité », publié en 2020, ainsi que les productions récentes du cycle « Vulnérabilité et enjeux de paix » de la Chaire UNESCO « Mémoire et avenir de la paix »).

Direction scientifique :

Armelle Gosselin-Gorand, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie, ICREJ

Gilles Raoul-Cormeil, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie, ICREJ

Comité d'organisation :

Shannon Leinster, doctorante en droit privé à l'université de Caen Normandie, ICREJ

Alexandre Morin, doctorant en droit privé à l'université de Caen Normandie, ICREJ

Comité de relecture :

Agnès Cerf-Hollender, maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Caen Normandie, ICREJ

Catherine-Amélie Chassin, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie, ICREJ

8h30 | Accueil café

8h45 | Propos introductifs

- **Armelle Gosselin-Gorand**, Doyen de la Faculté de Droit, AES et administration publique, porteuse de la Chaire « Mémoire et avenir de la paix , Droit, histoire et neurosciences pour une paix durable » et professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie (ICREJ)
- **Thibault Douville**, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie (ICREJ) et **Paul Moulin**, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie (ICREJ), codirecteurs de l'Institut caennais de recherche juridique.
- **Shannon Leinster** et **Alexandre Morin**, membres du comité d'organisation et doctorants en droit privé à l'université de Caen Normandie (ICREJ)

9h15 | Première session de travail de la matinée

Présidée par **Gilles Raoul-Cormeil**, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie (ICREJ) et **Maria Castillo**, maître de conférences en droit public à l'université de Caen Normandie (ICREJ)

Axe 1 : Approche et contours théoriques du concept ou de la notion de vulnérabilité

- *Le renouvellement de la fonction de vulnérabilité (situation de vulnérabilité)*, par **Guillaume Millerioux**, maître de conférences en droit privé à l'université Polytechnique Hauts-de-France
- *L'éthique du care : un renouvellement de la fonction de la vulnérabilité*, par **Marion Blondel**, docteur en droit public, ingénieure de recherche, et chargée du développement de la recherche au sein de l'EUR Lexsociété de l'université Côte d'Azur
- *De la vulnérabilité à l'hypervulnérabilité du mineur consommateur dans une approche de droit comparé entre la France et le Brésil*, par **Maxime Péron**, maître de conférences en droit privé à l'université de Rouen Normandie

Discussion

Axe 2 : La vulnérabilité de la personne protégée par le droit (mineurs et majeurs protégés).

- *La vulnérabilité associée au droit des majeurs protégés*, par **Juliette Dugne**, maître de conférences en droit privé à l'université de Haute-Alsace
- *La protection des mineurs non accompagnés en France*, par **Léa Jardin**, docteur en droit public et chercheuse à l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse
- *L'aptitude à consentir du majeur vulnérable*, par **Alix Coat**, docteur en droit privé et diplômée Notaire

Discussion

11h | Pause

11h15 | Seconde session de travail de la matinée

Présidée par **Armelle Gosselin-Gorand**, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie (ICREJ) et **Fanny Rogue**, maître de conférences en droit privé à l'université de Caen Normandie (ICREJ)

Axe 3 : Des autres vulnérabilités (économiques, sociales, numériques, etc.)

- *La vulnérabilité du travailleur numérique*, par **Fanny Gabroy**, professeur de droit privé à CY Cergy Paris université

Discussion

Axe 4 : Approche internationaliste de la vulnérabilité (droit international privé, droit international public, droit de l'Union européenne, droit européen)

- *La protection des adultes vulnérables dans l'Espace judiciaire civil européen*, par **Céline Chidaine**, maître de conférences en droit privé à l'université de Lorraine

- La protection des personnes vulnérables en droit international privé,
par **Raphaël Ifouale Gnaledome**, docteur en droit privé et avocat au Barreau de Marseille
- *La vulnérabilité juridique des enfants victimes de recrutement forcé en Colombie : apports du droit international et défis de la Juridiction Spécial pour la Paix (JEP)*,
par **Karen Salazar Dussan**, docteur en droit public et avocate au Barreau de Bogotá-Colombie

Discussion

12h30 - 13h30 | Déjeuner

13h30 | Première session de travail de l'après-midi

Présidée par **Catherine-Amélie Chassin**, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie (ICREJ) et **Gilles Raoul-Cormeil**, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie (ICREJ)

Axe 1 : Approche et contours théoriques du concept ou de la notion de vulnérabilité.

- *Le concept de survulnérabilité de la personne humaine*,
par **Alexandre Morin**, doctorant en droit privé à l'université de Caen Normandie
- *La notion de vulnérabilité de la personne humaine à l'épreuve du contentieux administratif*,
par **Léana Clerc**, doctorante en droit public à l'université Jean Moulin Lyon 3
- *Le handicap, révélateur des limites du concept pénal de vulnérabilité*,
par **Liza Le Moal**, doctorante en droit privé à l'université de Rouen Normandie
- *La notion de vulnérabilité des personnes au prisme des courtes privations de liberté*,
par **Edern Lebreton**, doctorant en droit privé à l'université de Caen Normandie

Discussion

Axe 2 : La vulnérabilité de la personne protégée par le droit (mineurs et majeurs protégés).

- *La force juridique de l'avis des personnes protégées dans les décisions les concernant*,
par **Marie Pincet**, doctorante en droit privé à l'université Jean Moulin Lyon 3
- *La vulnérabilité du mineur pris en charge par l'ASE*,
par **Philomène Brun**, doctorante en droit privé à l'université de Caen Normandie

Discussion

15h30 | Pause

15h45 | Seconde session de travail de l'après-midi

Présidée par **Armelle Gosselin-Gorand**, professeur de droit privé à l'université de Caen Normandie (ICREJ) et **Jean-Manuel Larralde**, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie (ICREJ)

Axe 3 : Des autres vulnérabilités (économiques, sociales, numériques, etc.)

- *L'illectronisme : une nouvelle forme de vulnérabilité sociale exacerbée par la généralisation du « tout numérique »*,
par **Anna Gallardo**, doctorante en droit privé à l'université de Caen Normandie
- *L'impuissance du juge administratif à protéger les personnes socialement vulnérables : le cas de l'hébergement d'urgence*,
par **Augustine Ville**, doctorante en droit public à l'université Catholique de Lille
- *Contrats automatisés et vulnérabilité : la bonne foi en question*,
par **Thierno Mamadou Diallo**, doctorant en droit privé à l'université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)

Discussion

Axe 4 : Approche internationaliste de la vulnérabilité (droit international privé, droit international public, droit de l'Union européenne, droit européen)

- *Les méthodes de droit international privé à l'épreuve de la notion de vulnérabilité*, par **Shannon Leinster**, doctorante en droit privé à l'université de Caen Normandie
- *La vulnérabilité des populations humaines face aux violations massives des droits humains*, par **Paolo Esnault-Haddad**, doctorant en droit public à l'université de Caen Normandie
- *Le droit international et les « migrants en situation de vulnérabilité » : le cas des ressortissants de la communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*, par **Mamadou Faye**, doctorant en droit public à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

Discussion

18h | Propos conclusifs

par **Mbissane Ngom**, professeur de droit privé à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)

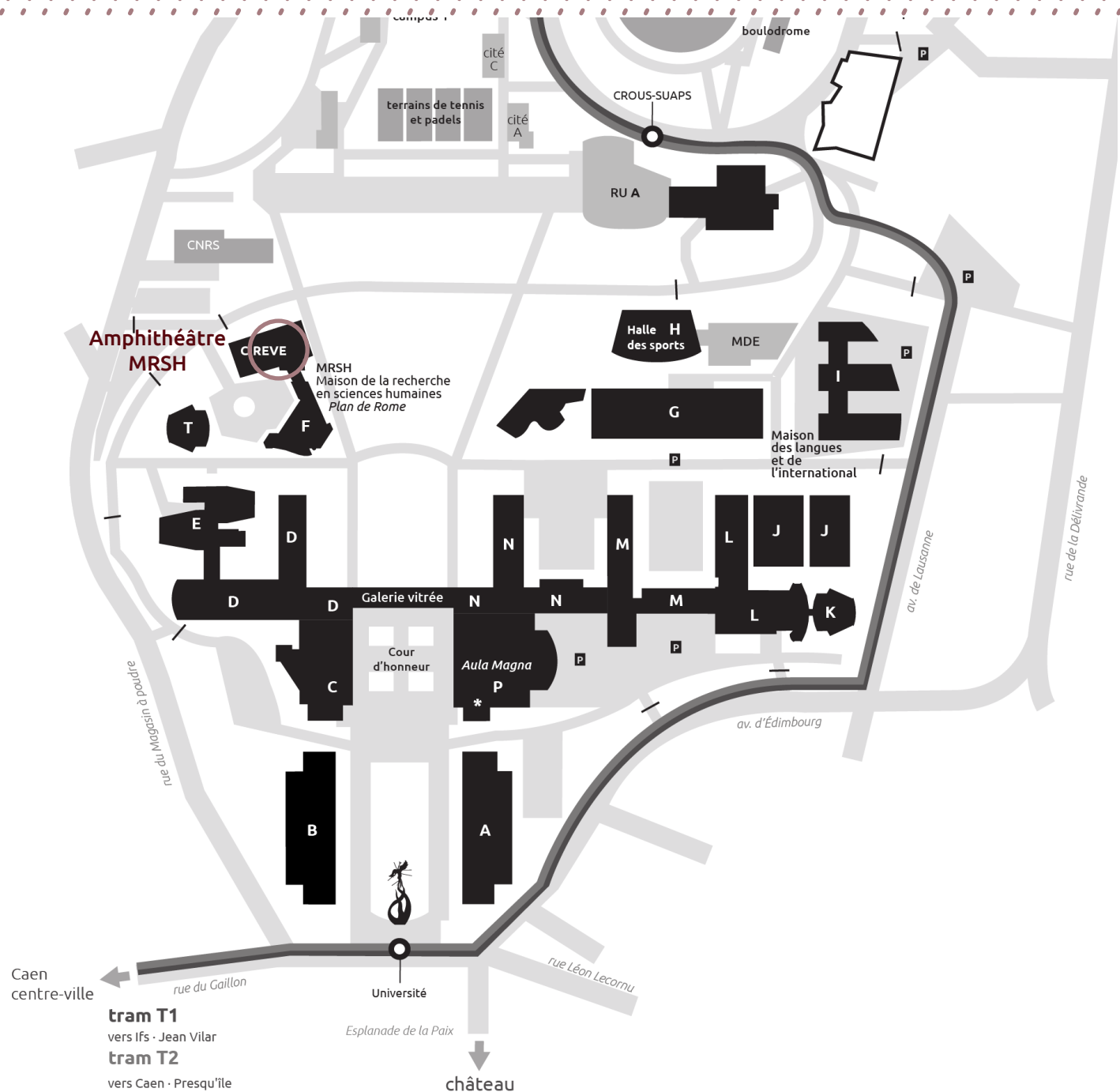
18h30 | Cocktail de clôture



Journée organisée avec le partenariat de :

- **L'Institut caennais de recherche juridique** et tout particulièrement son axe de recherche « Vulnérabilité et droits fondamentaux », codirigé par Laurence Mauger-Vielpeau, professeur de droit privé et Jean-Manuel Larralde, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie
- Les **universités partenaires de la Chaire UNESCO « Mémoire et avenir de la paix »** : l'université Gaston Berger de Saint Louis (Mbissane Ngom, professeur de droit privé, LER-DHDAJE) et l'université Assane Seck de Ziguinchor (Abdoulaye Guissé, enseignant-chercheur en droit public, Kalifa Ababacar Kane, enseignant-chercheur en droit privé et Geneviève Brémond, maître de conférences en droit privé, au LARSES)
- La **Maison de la Recherche en Sciences Humaines** de l'université de Caen Normandie





RENDEZ-VOUS

Amphithéâtre MRSH - Campus 1
Université de Caen Normandie
Esplanade de la Paix | CS 14032
14032 Caen cedex 05

CONTACT

chaire.map@unicaen.fr

02.31.56.59.27

ACCÈS AU CAMPUS 1

Voiture | Suivre périphérique nord ; sortie n° 5
direction Centre-ville

Tramway | Lignes T1 et T2
station Université

Bus | Ligne 2 · Arrêt Place de la Mare
Ligne 4 · Arrêt Université

UNICAEN . FR

